

S.C.P.
Gilles BORNECQUE
WINANDY
Aline BRU-NIFOSI
Huissiers de Justice Associés
15 Passage du Marquis de
la Londe
(Accès par 8 Avenue de
Sceaux puis Impasse des
Cheveau Légers ou par 15 rue
du Général Leclerc)
78000 VERSAILLES

PAIEMENT SECURISE CARTE
BANCAIRE SUR SIMPLE
APPEL TELEPHONIQUE



STANDARD :
01.39.50.02.90
CREDIT CONSO :
01.39.20.21.60
Infos CONSTAT :
01.39.20.21.64
TELECOPIE :
01.39.50.65.13
Compétence départementale



Siret 398 805 002 000 27
Email : etude78@orange.fr

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 3630, MD :35445
CB

PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DU JEU CONCOURS « SPINBRUSH.FR »

Le dix Avril deux mille quinze

À LA DEMANDE DE :

SOFIBEL dont le siège est 110 rue Victor Hugo 92300 LEVALLOIS PERRET
Agissant poursuites et diligences en la personne de son représentant légal
domicilié en cette qualité audit siège.
Elisant domicile en mon Etude

Laquelle nous explique qu'elle désire déposer au rang des minutes de mon
étude un règlement de jeu afin de s'assurer de sa conformité à l'article
L 121-36 du Code de la Consommation,

Elle est représentée à cet effet par la SARL STRATEGIES NETWORKS,
immatriculée au RCS de Salon sous le N° B 429 514 755, Agissant poursuites
et diligences en la personne de son représentant légal domicilié en cette
qualité audit siège sis 2 Voie d'Espagne à 13127 VITROLLES.

Ce jeu est organisé du 18 Mai 2015 au 29 octobre 2015
Il est intitulé «SPINBRUSH.fr»

J'ai préalablement rappelé à l'organisateur du jeu que ce dernier ne peut
démarrer qu'à la date de constatation de sa régularité par mes soins.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,
J'ai, Maître Aline BRU NIFOSI, Huissier de Justice Audiencier près le Tribunal
de Grande Instance de Versailles y domicilié 15 passage du Marquis de la
Londe 78000 Versailles, soussigné, reçu ce jour une copie du règlement du
jeu organisé par la société requérante.

Après lecture du règlement de jeu, je constate que les mentions suivantes
figurent bien sur le règlement, à savoir (vérification non exhaustive) :

- l'identité de l'organisateur du jeu,
- les conditions d'accès au jeu et de participation,
- le nombre, la nature et la valeur des prix sont mentionnés,
- les modalités de désignation des gagnants,
- le mode d'information et de remise des lots,
- le nom de l'huissier de justice dépositaire du règlement,
- la mention de la gratuité est notée ainsi que les modalités de
remboursement des débours éventuels (pour les jeux gratuits et sans
obligation d'achat)
- Le texte de la loi informatique et libertés qui permet aux participants de
bénéficier d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des
informations les concernant.
- La mention : "Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à
toute personne qui en fait la demande".

J'ai dressé le présent procès verbal de dépôt en y annexant le règlement
présenté par le requérant sur 4 pages

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès verbal de
constat pour servir et valoir ce que de droit.

Acte compris dans l'état déposé
Au bureau d'enregistrement
De VERSAILLES
Pour le présent mois
Versé 11,16 euros



Règlement du Jeu" Spinbrush.fr"

Article I : Organisation

La société Sofibel, Société par actions simplifiée au capital de 10.826.395 euros, dont le siège social est situé 110-114 rue Victor Hugo à Levallois-Perret (92300), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 397 914 862, organise un Jeu intitulé " Spinbrush.fr ", du 18 mai au 29 octobre 2015. **Une partie du jeu est sans obligation**, il se déroule en périodes de jeu dénommées ci après "sessions". La première commençant le 18 mai et se terminant le 18 juin, puis les suivantes se déroulant lors des mois calendaires. Une autre partie implique l'achat de produits bad Sprinbrush et se déroule du 18 mai au 30 octobre 2015, avec un tirage au sort effectué vers le 1er novembre 2015.

Article II : Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. La participation est limitée à une seule par personne et par mois, (même nom, même adresse), pour le jeu sans obligation d'achat. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer le compte d'autres participants. Tout participation au jeu incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Tout participant s'engage à ne faire parvenir aucune photographie à la société Sofibel, dont il ne serait pas lui-même l'auteur. Dans le cas où un tel cas se produirait et où l'auteur véritable d'une photographie se retournerait contre la société Sofibel, elle se réserve le droit de se retourner contre le participant lui ayant fourni ladite photographie. Le format argentique est exclu.

Article III : Modalités

Pour participer aux deux volets du jeu, il suffit de se connecter sur le site www.sprinbrush.fr, de remplir le formulaire avec ses nom, prénom, son adresse postale, et électronique, enfin d'insérer une photo de son enfant dans le visuel de la campagne publicitaire Spinbrush et de l'enregistrer. L'utilisation de ces photographies ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit. Les photos envoyées par mail devront être en format JPEG, d'un poids non compressé, aux alentours d'1 Mo (Mégaoctets). D'autre part, du fait du support utilisé pour le Jeu, c'est-à-dire un format numérique et non pas un format physique, il est par définition exclu pour tout participant de réclamer une quelconque restitution d'un cliché ou d'un fichier après son envoi dans le cadre du jeu. La participation au jeu entraîne la cession des droits des projets et implique qu'ils sont des créations originales libres de droit. Les projets contraires au règlement seront automatiquement éliminés. Les frais de port et de participation au jeu ne sont pas pris en charge par l'organisateur. Tout projet qui ne serait pas de la propriété de l'expéditeur ne pourra participer au Jeu.

Les personnes ayant acheté une bad Spinbrush Kid's My Way porteuse d'un code unique pourront participer à un tirage au sort qui aura lieu vers le 1er novembre 2015. Il leur suffira pour cela de saisir le code unique se trouvant sur le pack produit et de remplir un formulaire.

Article IV : Dotation

Ce Jeu est doté des prix suivants :

1/Pour la partie sans obligation d'achat :

- Du 1er au 2ème prix : 1 déguisement d'une valeur de 30 euros.
- Du 3ème au 8ème prix : 1 brosse à dents Spinbrush d'une valeur de 8 euros.

2/ Pour la partie avec obligation d'achat :

- 1er prix : 1 tablette tactile d'une valeur de 248 euros.

- Du 2 au 6ème prix : 1 déguisement d'une valeur de 30 euros
- Du 7ème au 15ème prix : 1 brosse à dents Spinbrush d'une valeur de 8 euros
- Du 16ème au 35ème prix : 1 cadeau de marque Hema (chapeaux, baguettes de fée, épée, coloriations, valeur de 4 euros.

Article V : Désignation des gagnants

Pour la partie sans obligation d'achat, un jury composé de 3 membres des laboratoires Sofibel se réunira dans la semaine qui suit la fin de la session mensuelle de jeu et sélectionnera les 8 plus belles photos selon 3 critères : originalité, qualité de la photo et pertinence avec le visuel de la campagne publicitaire Spinbrush. La décision du jury sera souveraine et sans appel. Un tirage au sort parmi les participations avec obligation d'achat sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou son associé, dans la semaine suivant la clôture du jeu et désignera les 35 gagnants. Les gagnants seront informés par la société Sofibel des résultats par courrier, e-mail ou par téléphone. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu tel que défini à l'article X. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, La société Sofibel se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire du jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 Versailles. Il peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.sprinbrush.fr. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

SOFIBEL

Grand jeu Sprinbrush
110-114 rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu www.sprinbrush.fr. **Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.**

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société Sofibel décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, de l'envoi des formulaires du jeu, et/ou des photos à une adresse erronée ou incomplète

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées

nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société Sofibel tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement en accord via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés,. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société Sofibel se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société Sofibel pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent La société Sofibel à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société Sofibel ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à la société Sofibel. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X: Droits des photos

Les gagnants cèdent gratuitement à La société Sofibel et à ses éventuels partenaires les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leurs projets, pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse papier, exposition, projection, etc....). Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 2 (deux) an à partir de la réalisation des photos. Ces photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes. Le participant garantit qu'il détient les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de sa photographie.

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées **conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978**. Tous les participants au Jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Sofibel.

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Extrait de règlement de jeu :

Jeu organisé par la société Sofibel, ouvert du 18/05 au 30/10/2015, à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine (à l'exception du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille). Pour participer, il suffit de se connecter à www.sprinbrush.fr, d'insérer une photo de son enfant dans le visuel de la campagne publicitaire Spinbrush et de l'enregistrer. Chaque mois, 8 photos sélectionnées par un jury, seront désignées gagnantes et remporteront du 1er au 2ème prix: 1 déguisement (valeur 30 €), et du 3ème au 8ème prix : 1 brosse à dents Spinbrush (valeur 8 €). 1 seule participation par enfant et par mois, (même nom, même adresse). A la fin du jeu, les personnes ayant acheté une bad Spinbrush Kid's My Way porteuse d'un code unique et qui se seront enregistrés en ligne participeront à un tirage effectué par huissier de justice qui désignera 35 gagnants des prix suivant: 1er prix : 1 tablette tactile (valeur 248 €), du 2ème au 6ème prix : 1 déguisement (valeur de 30€), du 7ème au 15ème prix : 1 brosse à dents Spinbrush (valeur 8 €), du 16ème au 35ème prix : 1 cadeau de marque Hema (chapeaux, baguettes de fée, épée, coloriages (valeur 4 €). Conditions et modalités précisées dans le règlement complet déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, (78) Versailles.

Conformément à la loi informatique et libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant ce droit s'exerce en écrivant à SOFIBEL, Grand jeu Sprinbrush, 110-114 rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret